

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Responsable légal		Elève
Civilité		
Nom		
Prénom		
Né(e) le/...../..... à...../...../..... à.....
Adresse		
CP- Ville		
Téléphones (responsable)	Fixe : Portable : Email (obligatoire) :	

INSCRIPTION 2022-2023

Déjà inscrit en 2021/2022		Tarifs
Lundi	17h30-19h00 <input type="checkbox"/>	Jeune Ploërmel Communauté : 77 € <input type="checkbox"/> Jeune Hors Ploërmel Communauté : 92 € <input type="checkbox"/> Adultes Ploërmel Communauté : 153 € <input type="checkbox"/> Adultes hors Ploërmel Communauté : 184 € <input type="checkbox"/>
Mardi	17h30-19h00 <input type="checkbox"/>	
Mercredi	14h00-15h30 <input type="checkbox"/>	
	16h00-17h30 <input type="checkbox"/> 17h30-19h00 <input type="checkbox"/>	
Judi	17h30-19h00 <input type="checkbox"/>	
Vendredi	17h30-19h00 <input type="checkbox"/>	

DROITS DE SCOLARITE

Les droits de scolarité sont calculés au moment de l'inscription ou de la réinscription. La politique tarifaire est définie chaque année par le Conseil Communautaire.

Le règlement des droits se fait soit par carte bancaire, chèque libellé à l'ordre de Régie Culture Ploërmel Communauté, espèces, chèques vacances ou chèques culture en début d'année à l'Accueil du Pôle Culturel.

Tout élève qui, sans raison, n'a pas acquitté ce droit dans les délais prescrits est susceptible d'être radié des effectifs.

Toute année scolaire commencée est due dans son intégralité. Pour une inscription en cours d'année, le tarif sera calculé au prorata du nombre de trimestre d'enseignement. En cas de démission en début d'année, merci d'envoyer un mail à poleculturel@ploermelcommunaute.bzh.

En tout état de cause, toute année commencée sera due.

Si votre enfant est absent, vous devez impérativement prévenir l'animateur Monsieur Roger MALO au 06.07.15.11.45 ou le Pôle culturel au 02.97.74.08.21

Pôle Culturel
3, rue de Guibourg
56800 PLOËRMEL
Tél : 02 97 74 08 21

AUTORISATIONS

(Signature du responsable légal pour les élèves mineurs)

Je soussigné,.....

autorise Ploërmel Communauté à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident ou de problèmes de santé à caractère urgent.

autorise n'autorise pas,

que l'élève,.....
soit pris en photo/vidéo lors des activités de l'atelier, et que celles-ci puissent être utilisées par l'atelier ou la collectivité à des fins médiatiques (presse, publications, ...).

m'engage, en cas d'arrêt au-delà la période d'essai, à régler l'intégralité des droits d'inscription pour l'année entière.

Date et signature de l'élève ou du responsable légal pour un élève mineur :